

POSSIBILITÉ D'EMPLOI

AFFICHAGE S'ADRESSANT AUX MEMBRES DU SYNDICAT SEULEMENT

Nous offrons l'égalité d'accès à l'emploi.

CHAUFFEUR OU CHAUFFEUSE D'AUTOBUS SCOLAIRE

Le 26 janvier 2026

Le District scolaire francophone Nord-Est accepte des candidatures pour les postes suivants :

Poste classe « B et C » pour les employés embauchés ou les employées embauchées classe « A, B et C » avant le 1^{er} septembre 1994. Pour les chauffeurs embauchés ou les chauffeuses embauchées après le 1^{er} septembre 1994 et les autres employés/employées, il s'agit de postes à rémunération horaire à raison de 6 h 15 et 8 h par jour.

Concours	Postes – Régions - Écoles	Heures
2026DSFNE-202 (Trajet #341)	Trajet Little River, Bathurst, Chamberlain Settlement Écoles desservies Cité de l'Amitié, Place des Jeunes, École Secondaire Népisiguit	6 h /jour

Exigences requises :

- Détenir un permis de conducteur 2BE;
- Avoir réussi le programme de perfectionnement pour conducteur ou conductrice d'autobus scolaire tel que prescrit par le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick;
- Posséder une grande expérience dans la conduite d'un autobus scolaire;
- Pouvoir maintenir la discipline à bord de l'autobus;
- Bonne condition physique afin d'être capable de faire l'inspection d'autobus;
- Être capable de parler, lire et écrire en français;
- Bons antécédents de travail incluant un bon dossier d'assiduité;
- Absence de délits criminels;
- Formation RCR à jour;

Le District scolaire francophone Nord-Est se réserve le droit de désigner le lieu de stationnement de l'autobus lorsque non utilisé pour le transport des apprenants.

TRAITEMENT

Selon la convention collective en vigueur entre le Conseil de gestion et le SCFP - section locale 1253.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur demande d'affectation à l'adresse suivante DSF-NE-1253@nbed.nb.ca au plus tard **le lundi 2 février 2026, à 16 h,** en précisant le numéro du concours.

IMPORTANT : Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues.

Ces concours s'adressent uniquement aux résidents canadiens.